



Avis aux exportateurs des déchets cartons

*_*_*

Il est porté à la connaissance des exportateurs que le Ministère va autoriser l'exportation des déchets cartons, jusqu'au 31 décembre 2021, et ce dans la limite de 20% de la quantité vendue sur le marché locale.

A cet effet, les exportateurs intéressés sont invités à déposer leurs demandes de licence d'exportation à travers la plateforme « Portnet », accompagnées des factures pro-forma et des factures de vente sur le marché local dûment visées par le producteur du carton concerné.

A rappeler que les exportations des déchets cartons sont soumises à restriction par l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie Verte et Numérique n°1410-17 du 26 15 novembre 2017.

